

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA COMMISSION
ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DELIBERATION N° 05/2019

Date de convocation
06 mars 2019

nombre de membres en exercice : 13
nombre de membres présents : 10
nombre de procurations : 0
nombre de membres absents : 3
nombre de votants : 10

OBJET : Vote du budget primitif 2019

Séance du 08 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à 17 heures le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène HENRI.

Présents : H. LANFRANCHI – H. HENRI – A.M. LAMIA – L. ANCOLIO – J. SILVY/ALIBERT – A. BERNARDINI – P. CATALA-COTTINI – M.M. FORNERIS – M. PORTE – M. AMIEL

Absents : O. BARRAU – G. PEREZ – C. BOLLA-SCOTTO

La séance est ouverte à 17h00, Madame Claudine GUISIANO a été désignée secrétaire.

Monsieur le Président donne lecture et soumet à l'examen de la Commission Administrative le projet de budget primitif 2019.

La Commission Administrative après avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à l'approbation de Monsieur le Sous - Préfet a arrêté :

Les recettes de fonctionnement à la somme de **894 859.54 €**

Les dépenses de fonctionnement à la somme de **894 859.54 €**

Les recettes d'investissement à la somme de **1 073 950.00 €**

Les dépenses d'investissement à la somme de **1 073 950.00 €**

Le Président entendu,

Le Conseil d'Administration délibère à l'unanimité

Approuve le vote du budget primitif 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

